



Communiqué de presse

Embargo: 20.12.2022, 8h30

13 Sécurité sociale

Bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2021

Le recul des nouveaux bénéficiaires en 2021 a réduit le taux d'aide sociale à 3,1%

En 2021, deuxième année de la pandémie de coronavirus, 265 100 personnes en Suisse ont reçu au moins une prestation de l'aide sociale économique. Le taux d'aide sociale s'est abaissé de 0,1 point de pourcentage pour s'établir à 3,1%. Cette baisse s'explique en grande partie par un recul des nouveaux bénéficiaires. Comme l'année précédente, l'impact de la pandémie sur l'aide sociale est donc resté faible. Ce sont-là quelques-uns des résultats de la statistique de l'aide sociale, établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2021, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale était de 6900 inférieur à celui enregistré en 2020, soit une baisse de 2,5%. Celle-ci s'est répercutée sur le taux d'aide sociale, c'est-à-dire la part des bénéficiaires de l'aide sociale dans l'ensemble de la population résidante permanente, qui est descendu à 3,1%. Malgré l'impact considérable de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, le marché du travail et la sécurité sociale, ni le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ni le risque de dépendre de l'aide sociale n'ont augmenté en 2021.

Diminution du nombre de nouveaux dossiers dans l'aide sociale

Les résultats montrent que la baisse du taux d'aide sociale en 2021 s'explique avant tout par un net recul des nouveaux bénéficiaires, qui s'est fait sentir chaque mois de cette année-là. Au total, 39 600 nouveaux dossiers de l'aide sociale ont été ouverts, soit 5300 de moins que l'année précédente. Ce nombre n'a jamais été aussi bas au cours des dix dernières années.

Il convient de replacer cette évolution dans son contexte: en 2021, le marché du travail a retrouvé sa vigueur et les mesures adoptées pour atténuer les répercussions de la pandémie déployaient encore leur effet. Depuis le milieu de l'année, la situation de l'emploi s'est améliorée à tel point que le taux de chômage a diminué pour retrouver son niveau d'avant le COVID-19. Pendant la deuxième année de pandémie, les mesures appliquées par la Confédération et les cantons comprenaient notamment une prolongation et un élargissement des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, des indemnités journalières supplémentaires dans l'assurance-chômage et des allocations pour pertes de gain.

Pas de changement au niveau des groupes à risque

Les enfants et les adolescents (0 à 17 ans) présentent toujours le taux d'aide sociale le plus élevé (5,0%) par rapport à toutes les autres classes d'âges. Cela tient au fait que les bénéficiaires de l'aide sociale sont plus souvent des ménages familiaux que des ménages sans enfant. Les personnes de nationalité étrangère courent un risque nettement plus grand de dépendre de l'aide sociale que celles de nationalité suisse. En 2021, le taux d'aide sociale de la population étrangère se montait à 6,1%, contre 2,0% pour la population suisse. Par ailleurs, le divorce accroît le risque de dépendre de l'aide sociale: en 2021, 4,8% de toutes les personnes divorcées en touchaient des prestations. Enfin, la baisse du taux d'aide sociale en 2021 était perceptible dans la plupart des groupes sociodémographiques.

En 2021, 48,9% des personnes au bénéfice de l'aide sociale n'avaient terminé que la scolarité obligatoire et 43,5% avaient achevé une formation professionnelle (degré secondaire II). Les parts correspondantes dans la population totale atteignaient respectivement 15,0% et 40,8%. Dans ce domaine, deux tendances opposées se dessinent: alors que la part des personnes sans formation professionnelle augmente dans l'aide sociale, leur part diminue dans l'ensemble de la population. Autrement dit, le risque de devoir recourir à l'aide sociale s'accroît chez les personnes sans formation postobligatoire.

Baisse du taux d'aide sociale dans quinze cantons

Par rapport à l'année précédente, le taux d'aide sociale a diminué dans quinze cantons, il est resté inchangé dans huit autres et a augmenté dans les trois cantons restants. De manière générale, les cantons où le taux d'aide sociale est à la baisse ont enregistré un nombre de nouveaux dossiers nettement inférieur à celui des dossiers clos. Dans ces cantons, le nombre des nouveaux dossiers a diminué de 15,8% en moyenne par rapport à l'année précédente, soit une baisse supérieure à la moyenne. Au niveau suisse, la baisse affiche 10,7%.

Net recul des bénéficiaires dans le domaine de l'asile et des réfugiés

Malgré une hausse des demandes d'asile (14 900 en 2021, soit 35,2% de plus qu'en 2020), le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile a poursuivi sa baisse en 2021 (-12,3%) pour se situer à 30 300. Le taux d'aide sociale dans ce domaine a lui aussi diminué, atteignant 78,4% (contre 83,2% en 2020). Ce recul pourrait s'expliquer par le fait que les demandes d'asile ont surtout augmenté durant le deuxième semestre de l'année. Les demandeurs d'asile sont pris en compte dans la statistique de l'aide sociale du domaine de l'asile une fois qu'ils ont quitté les centres fédéraux pour requérants et qu'ils ont été répartis dans les cantons, cette répartition intervenant en général dans les 140 jours après leur arrivée.

Dans le domaine des réfugiés, le taux d'aide sociale a atteint 82,1% en 2021 et n'a donc guère changé depuis l'année précédente (84,2% en 2020). Le nombre des personnes recevant un soutien a en revanche diminué de 19,8% pour se situer à 23 200. Cette évolution s'explique pour deux raisons: d'une part, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile a diminué en 2020 et en 2021. D'autre part, parmi les requérants d'asile d'importantes cohortes de 2014 et de 2015, beaucoup ont été admis comme réfugiés et séjournent en Suisse depuis cinq ans ou plus. Comme la Confédération ne verse pas de forfait global pour ces personnes, les prestations qu'elles reçoivent relèvent entièrement de la compétence financière des cantons et des communes, et apparaissent dès lors dans la statistique de l'aide sociale économique. Ces «transferts» d'une statistique à l'autre ont largement contribué au recul enregistré en 2021 du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés.

Dans l'aide sociale économique, cette évolution a engendré deux hausses: celle de ce dernier groupe de personnes précisément et celle des personnes étrangères admises provisoirement et vivant en

Suisse depuis plus de sept ans. Auparavant, ces dernières figuraient en effet dans la statistique de l'aide sociale du domaine de l'asile. Au total, leur nombre a augmenté de 19,7% entre 2020 et 2021 (contre une hausse de 20,8% l'année précédente).

Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale comprend trois volets, à savoir:

Aide sociale économique

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS) fournit des informations sur l'aide sociale, qui sont comparables aux niveaux national, cantonal et communal. Elle a été mise sur pied en étroite collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes. Ses résultats sont disponibles pour tous les cantons depuis 2005 et se basent sur une enquête exhaustive depuis 2009. L'aide sociale économique est financée uniquement par les cantons et les communes.

Aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat)

La statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés est réalisée par l'OFS sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Depuis 2009, ce relevé recueille les données sur les bénéficiaires suivants: les réfugiés ayant obtenu l'asile (B) et ayant déposé leur demande au cours des cinq dernières années et les réfugiés admis provisoirement (F) qui sont en Suisse depuis sept ans au maximum. La méthodologie est la même que pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine des réfugiés conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 3).

Aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat)

Les données sur les requérants d'asile bénéficiaires de l'aide sociale (livret N) et sur les personnes admises provisoirement (livret F) qui sont en Suisse depuis sept ans au maximum sont collectées dans le cadre de la statistique de l'aide sociale du domaine de l'asile. L'OFS a reçu pour mandat du SEM d'établir cette statistique selon la même méthodologie que la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Le relevé a été réalisé pour la première fois en 2016. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine de l'asile conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 2).

Différences entre les taux d'aide sociale

Le taux de l'aide sociale économique se réfère au nombre de bénéficiaires dans la population résidente permanente (STATPOP), alors que celui établi dans les domaines de l'asile et des réfugiés exprime la part de bénéficiaires dans ces deux groupes de population, calculée à partir des indications provenant du Système d'information central sur la migration (SYMIC). Ces valeurs ne sont par conséquent pas directement comparables. De plus amples informations à ce sujet figurent dans ce document: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs.assetdetail.4442455.html>

Renseignements

Marc Dubach, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 58 461 44 44, e-mail: info.social@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

«Les bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2021», numéro OFS: 767-2100
Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2022-0465
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

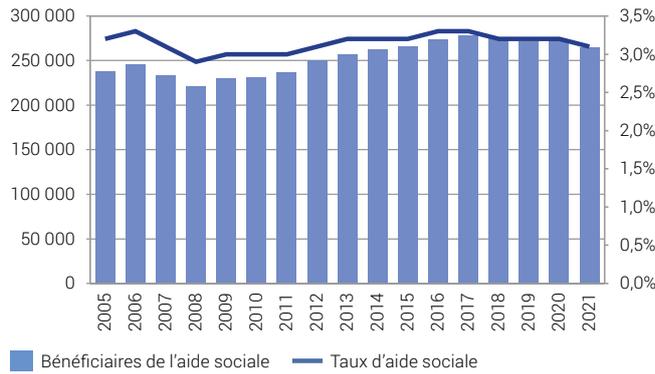
Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Ce communiqué de presse a été remis trois jours ouvrables avant sa publication officielle à la Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS), à la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour leur permettre d'accomplir leurs tâches.

Nombre de bénéficiaires et taux d'aide sociale économique, de 2005 à 2021

G1

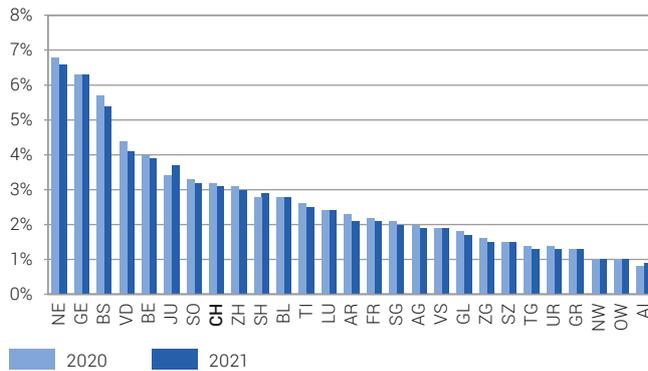


Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2022

Taux d'aide sociale économique par canton, en 2020 et en 2021

G2



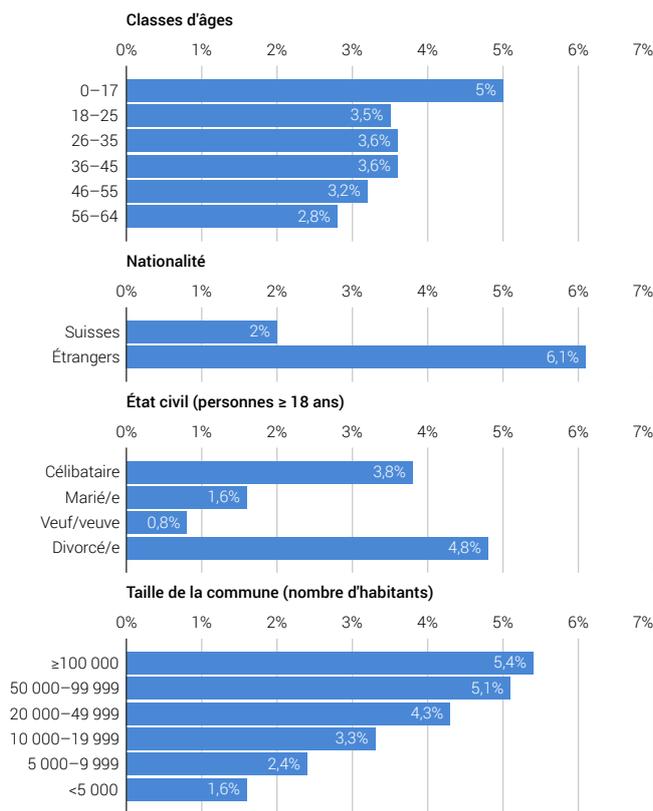
Le canton de VD se montre réservé quant à l'ampleur du recul du taux cantonal d'aide sociale en raison du changement du système cantonal de gestion des dossiers. Ce changement n'a cependant aucune incidence au plan national en effet, même si le recul du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Vaud devait être plus faible que prévu, le taux d'aide sociale pour toute la Suisse serait en baisse.

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2022

Taux d'aide sociale économique de différents groupes à risque, en 2021

G3

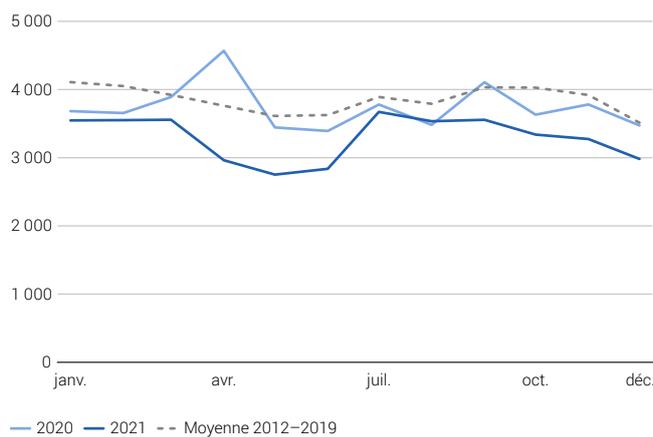


Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2022

Nombre de nouveaux dossiers dans l'aide sociale par mois d'entrée, de 2012 à 2021

G4

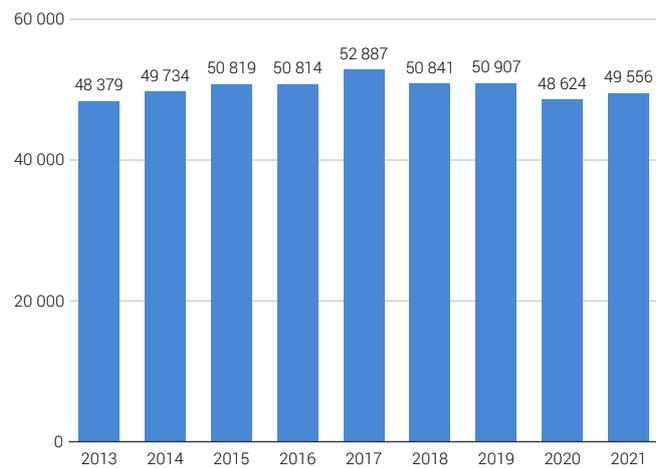


Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2022

Dossiers clos, de 2013 à 2021

G5



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2022